



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00686710-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Christine WERTHE

**Étaient absents :**

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

**OBJET :** 08. Affectation des résultats 2021 pour le budget principal et les budgets annexes

Délibération n° 2022/006867

## Affectation des résultats de l'exercice 2021 pour le budget principal et les budgets annexes

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 1	16/06/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de se prononcer sur les différentes propositions d'affectation de résultats 2021 sur le budget 2022 après le vote du Compte administratif 2021 au titre du budget principal et des budgets annexes Forêts, Zone d'activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie Préventive et Lotissement Montarmots. Lors du vote du Budget Primitif 2022, le 7 avril dernier, les résultats de ces budgets ont été repris par anticipation hormis les résultats du budget annexe Forêts communales. Ces derniers sont donc intégrés au budget 2022 dans la décision modificative n° 1 présentée ce jour.

Le Conseil Municipal vient de voter le Compte administratif de la collectivité pour 2021 pour l'ensemble de ses budgets (budget principal, forêts communales, archéologie préventive, Zones d'Activités Brès et Edison et lotissement Montarmots) qui relèvent tous de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats définitivement arrêtés sont de même montant que ceux estimés et repris au budget primitif 2022 voté le 7 avril pour le budget principal et les budgets annexes Zones d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots.

Pour le budget annexe Forêts communales, il est proposé dans le rapport diverses affectations et inscriptions de crédits s'y rapportant.

**Les principales règles applicables en matière d'affectation de résultat sont les suivantes :**

- Le résultat d'investissement 2021 est inscrit au budget 2022 (compte nature 001) en dépenses ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet de l'émission d'un mandat ou d'un titre, il est simplement constaté et sera intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2022,
- Le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser),
- Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (émission d'un titre de recette au compte nature 1068) ou conservé en fonctionnement. Dans ce dernier cas, il est inscrit au budget 2022 (compte nature 002), ne fait pas d'objet d'émission de titre et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2022.

## 1 – Confirmation des affectations de résultats reprises au budget primitif 2022

### 1.1 Budget principal

Les résultats de l'exercice 2021 du budget principal sont les suivants :

#### ↳ Section d'investissement :

##### Réalisations 2021 :

Dépenses réalisées	- 68 374 163,25 €
Recettes réalisées	+ 71 271 322,51 €
(1)	<u>+ 2 897 159,26 €</u>

##### Restes à réaliser 2021 :

Dépenses à reporter	-26 794 566,25 €
Recettes à reporter	+ 911 650,00 €
(2)	<u>- 25 882 916,25 €</u>

Besoin d'autofinancement global	(1) +(2)	- 22 985 756,99 €
---------------------------------	----------	-------------------

Le programme d'investissement 2021 fait apparaître au 31 décembre 2021 un besoin d'autofinancement complémentaire de 22 985 756,99 €.

#### ↳ Section de fonctionnement :

##### Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Dépenses réalisées	- 152 915 835,49 €
Recettes réalisées	+ 184 438 403,81 €
Excédent de fonctionnement	<u>+ 31 522 568,32 €</u>

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation suivante :

- ❖ **22 985 756,99 €** à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser de 25 882 916,25 € diminué de l'excédent des réalisations pour 2 897 159,26 € (chapitre 001 en recettes d'investissement). Cette opération se traduit par une ouverture de crédits en recettes de 22 985 756,99 € sur la ligne 10-01-1068-0021012-20200 et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement.
- ❖ **8 536 811,33 € en résultat de fonctionnement** à inscrire en recettes sur la ligne 002-01-002-0022017-20200

Les inscriptions de crédits correspondantes ont été effectuées au Budget Primitif 2022.

### 1.2 – Zone d'activités Thomas Edison

Par délibération du 25 avril 2002, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'Activités Thomas Edison».

Cette zone d'activités a fait l'objet d'un transfert à Grand Besançon Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais le budget est toutefois conservé depuis cette date afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

Les résultats de l'exercice 2021 de ce budget géré en régie municipale sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2021 :

Dépenses réalisées	- 101 213,18 €
Recettes réalisées	101 213,18 €
	<hr/>
	0 €

Le programme d'investissement 2021 fait apparaître au 31 décembre 2021 un besoin d'autofinancement nul.

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Dépenses réalisées		101 213,18 €
Recettes réalisées		229 603,00 €
		<hr/>
Excédent de fonctionnement	(1)	128 389,82 €
Dépenses à reporter		0 €
Recettes à reporter		0 €
		<hr/>
	(2)	0 €
Excédent de fonctionnement	(1)+(2)	128 389,82 €

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 128 389,82 € suite à la cession d'une parcelle de terrain intervenue en 2021.

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au budget primitif 2022, à savoir :

❖ **128 389,82 € en résultat de fonctionnement reporté en recettes sur la ligne de crédit 002-002-00T22004-20200.**

**1.3 – Zone d'activités Madeleine Brès**

Par délibération du 13 décembre 2007, le Conseil municipal a décidé de créer un lotissement d'activités tertiaires appelé « Zone d'Activités Madeleine Brès ».

Cette zone a fait également l'objet d'un transfert à Grand Besançon Métropole 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais le budget est toutefois conservé depuis cette date afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

Les résultats de l'exercice 2021 de ce budget géré en régie municipale sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2021 :

Dépenses réalisées	- 210 477,75 €
Recettes réalisées	0 €
	<hr/>
	- 210 477,75 €

Le programme d'investissement 2021 fait apparaître au 31 décembre 2021 un besoin d'autofinancement de 210 477,75 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Dépenses réalisées		0 €
Recettes réalisées		0 €
Excédent de fonctionnement	(1)	0 €
Dépenses à reporter		0 €
Recettes à reporter		210 477,75 €
	(2)	210 477,75 €
Excédent de fonctionnement	(1)+(2)	210 477,75 €

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au budget primitif 2022, à savoir :

❖ **210 477,75 € en résultat d'investissement reporté en dépenses sur la ligne de crédit 001-001-00B22003-20200.**

**1.4 – Archéologie Préventive**

Créée par délibération du 26 février 2009, le service municipal d'archéologie préventive permet à la collectivité de garantir aux aménageurs souhaitant s'installer sur son territoire que le potentiel archéologique de son sous-sol est maîtrisé et n'est pas une difficulté à la tenue de leurs projets.

Les résultats de l'exercice 2021 de ce budget sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2021 :

Dépenses réalisées		- 24 657,05 €
Recettes réalisées		+ 52 891,35 €
	(1)	+ 28 234,30 €

Restes à réaliser 2021 :

Dépenses à reporter		0 €
Recettes à reporter		0 €
	(2)	0 €
Excédent d'investissement (1)+(2)		+ 28 234,30 €

Le programme d'investissement 2021 fait apparaître au 31 décembre 2021 un excédent d'investissement de 28 234,30 €.

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Dépenses réalisées	- 273 682,96 €
Recettes réalisées	273 682,96 €
Excédent de fonctionnement	<u>0 €</u>

Le conseil municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au budget primitif 2022, à savoir :

➤ **28 234,30 €** d'excédent d'investissement reporté en recettes sur la ligne 001-001-00A22001-42020.

**1.5 – Lotissement Montarmots**

Créé par délibération du 4 avril 2016, ce lotissement communal est géré en régie directe.

Les résultats de l'exercice 2021 de ce budget géré en régie municipale sont les suivants :

↳ **Section d'investissement :**

Réalisations 2021 :

Dépenses réalisées	- 177 027,63 €
Recettes réalisées	162 000,00 €
	<u>- 15 027,63 €</u>

Le programme d'investissement 2021 fait apparaître au 31 décembre 2021 un besoin d'autofinancement de 15 027,63 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

↳ **Section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Dépenses réalisées	- 162 990,00 €
Recettes réalisées	162 990,00 €
Excédent de fonctionnement	<u>0 €</u>

Dépenses à reporter	- 152 932,37 €
Recettes à reporter	167 960,00 €
	<u>15 027,63 €</u>
Excédent de fonctionnement (1) + (2)	<b>15 027,63 €</b>

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au budget primitif 2022, à savoir :

❖ **15 027,63 € en résultat d'investissement reporté en dépenses sur la ligne de crédit 001-001-00M22005-20200.**

## **2 - Propositions d'affectations des résultats du budget annexe des Forêts communales**

Les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe des forêts communales sont les suivants :

### **↳ Section d'investissement :**

#### Réalisations 2021 :

Dépenses réalisées	- 200 157,70 €
Recettes réalisées	+ 485 492,23 €
(1)	<b>+ 285 334,53 €</b>

#### Restes à réaliser 2021 :

Dépenses à reporter	- 257 534,95 €
Recettes à reporter	0 €
(2)	<b>- 257 534,95 €</b>

Excédent d'investissement (1) - (2) **27 799,58 €**

Le programme d'investissement 2021 fait apparaître au 31 décembre 2021 un excédent d'investissement de + 27 799,58 € après couverture du déficit des restes à réaliser.

### **↳ Section de fonctionnement :**

#### Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :

Dépenses réalisées	- 552 916,88 €
Recettes réalisées	+ 552 916,88 €
Excédent de fonctionnement	<b>0 €</b>

Il est proposé de reprendre le résultat de clôture 2021 de la section d'investissement de 285 334,53 € (compte nature 001 en recettes d'investissement) au budget de l'exercice courant et de l'affecter comme suit :

- **257 534,95 €** à la couverture du déficit des restes à réaliser 2021,
- **27 799,58 €** affectés aux opérations suivantes en dépenses :
  - Schéma d'accueil du public 2022-2026 : équipement des parkings et signalétique routière pour 18 799,58 € (ligne de crédit 21-2152-00F514-34000) et remplacement de mobilier d'accueil pour 5 000 € (ligne de crédit 21-2184-00F514-34000),
  - Achat de pièges photos pour 4 000 € (ligne de crédit 21-2158-00F514-34000).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférent par décision modificative n°1 au budget de l'exercice courant tels que définis dans le tableau ci-après :

<b>BUDGET ANNEXE DES FORETS COMMUNALES</b>			
<b>Imputations</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
001.001.00F21002.34000	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		285 334,53 €
21.2152.00F514.34000	Installations de voirie – Domaine des forêts communales	18 799,58 €	
21.2184.00F514.34000	Mobilier – Domaine des forêts communales	5 000,00 €	
21.2158.00F514.34000	Autres matériel et outillage techniques – Domaine des forêts communales	4 000,00 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>27 799,58 €</b>	<b>285 334,53 €</b>

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- confirme les affectations reprises au budget primitif 2022 au titre du budget principal et des budgets annexes Zone d'Activités Thomas Edison, Zone d'Activités Madeleine Brès, Archéologie préventive et Lotissement Montarmots,

- approuve les différentes propositions d'affectation et inscrit les crédits mentionnés lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice courant au titre du budget annexe Forêts Communales.

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.